Un chèque annuel pour encourager les adultes à se former

ÉVOLUTION

Le chèque annuel de formation peut être obtenu trois ans de suite.

OFPC - ELIANE SCHNEIDER

La société évolue et ses exigences prennent l'ascenseur. Dans ce monde en constante mutation, les adultes doivent s'attendre à changer plusieurs fois d'activité au cours de leur carrière professionnelle. Ils devront ainsi mettre à jour et étoffer leurs connaissances et leurs compétences, pour faire face à l'évolution de leur environnement professionnel. Le chèque annuel de formation (CAF) les y encourage. «Le CAF est une mesure incitative qui s'adresse à un public très large de personnes formées mais aussi à celles et ceux qui n'ont pas suivi une formation de base qualifiante. C'est un dispositif très original qui répond à des besoins très divers, comme l'a voulu le législateur à l'époque», explique Grégoire Evéquoz, directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Le dispositif du CAF permet d'offrir aux adultes (répondant à certains critères) un chèque dont le montant peut atteindre 750 francs par année civile, jusqu'à trois ans de suite. Cela afin de financer une formation utile sur le plan professionnel. Et cette mesure trouve son public: plus de 4900 chèques ont été octroyés en 2009.



Métiers en mutation. Les travailleurs doivent s'attendre à changer plusieurs fois d'activité. (DR)

Aide à la Cité des métiers

«Ce dispositif est évolutif et nous nous efforçons d'améliorer la situation des personnes en situation précaire en proposant des formations allant du premier niveau de qualification - illettrisme, alphabétisation et français langue étrangère - au certificat fédéral de capacité, par modules», précise Cyrille Salort, directeur du Service de la formation continue à l'OFPC. A terme, l'objectif est de pouvoir proposer des parcours de formation tout au long de la vie permettant d'obtenir un premier niveau de qualification «reconnu» (CFC ou AFP). «Nous nous efforçons d'améliorer ainsi la qualité de l'offre de formation, dans notre canton». Les spécialistes présents à la Cité des métiers et de la formation, ainsi que dans les centres OFPC de Meyrin et d'Onex, procurent aux personnes intéressées toutes les informations concernant le CAF. Ils vérifient notamment que les demandeurs remplissent les conditions d'éligibilité au chèque annuel (voir encadré) et, le cas échéant, les aident à remplir le formulaire et à effectuer une inscription en ligne.

Mercredi 3 mars 2010, de 14 h à 17 h,
Zoom sur les métiers de la banque.
Des professionnels et des jeunes en formation proposeront des démonstrations et répondront aux questions du public. De nombreux métiers seront présentés tels qu'employé-e de commerce CFC et diverses activités du secteur bancaire: gestion du patrimoine, négoce international, retail and business banking, droit bancaire, informatique, communication, ressources humaines, etc.

Programme complet sur:
www.citedesmetiers.ch/geneve, rubrique Agenda.
Cité des métiers et de la formation
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Le CAF, mode d'emploi

Le chèque annuel de formation (CAF) ne peut être octroyé qu'à des personnes majeures, contribuables dans le canton depuis au moins un an (les personnes imposées à la source comme frontalier-ère-s ou confédéré-e-s résidants en zone frontalière y ont également droit). Un barème d'octroi fixe un plafond de revenu et de fortune au-delà duquel le chèque ne peut être remis. Les formations donnant droit au CAF doivent être homologuées. Plus de 800 cours, dans les domaines les plus divers, sont actuellement agréés. Ils sont recensés sur le site Internet du CAF (www.geneve.ch/caf). Pour le bon fonctionnement du dispositif, les institutions se voient attribuer un numéro de référence et les cours concernés un second numéro. Ces deux numéros doivent figurer sur la demande de chèque avec la date du début du cours. Certains renseignements personnels doivent aussi être fournis: date d'arrivée à Genève (ou date du début du contrat de travail pour les frontaliers), numéro de contribuable ou numéro AVS.
Une fois ces éléments réunis, la demande de chèque peut être déposée. Elle doit impérativement être transmise avant la date du début du cours. La demande peut être faite en ligne, sur le site du CAF. La décision est communiquée par courrier et peut nécessiter un certain délai en raison de l'afflux considérable de demandes à certaines dates. Le chèque envoyé doit être remis à l'institution de formation. **BD**